

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Pays de l'Isle
en Périgord

Syndicat mixte du Pays de l'Isle Périgord

Une structure à votre service

POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



Les 4 EPCI membres du Pays

C'est avec enthousiasme que je partage avec vous le rapport d'activité du syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord au terme de l'année 2020.

En m'élisant Président, le Comité Syndical, renouvelé au cours du mois de Septembre, m'a accordé sa confiance pour définir la politique menée et affirmer la plus-value du « Pays » sur son territoire d'intervention. Je me porte ainsi garant de l'attachement que chacun témoigne à la structure en assurant l'équilibre de chacun des bassins de vie, soucieux d'en préserver les singularités et d'en développer les complémentarités. La recherche d'une harmonie entre les composantes urbaines et rurales du territoire forge à ce titre ma détermination.

De nombreux événements, de nouvelles contraintes, engendrées par la crise sanitaire de la COVID-19, ont entachés l'année 2020. Ceux-ci ont supposé une nécessaire adaptation de l'organisation du travail et des relations partenariales. Je me réjouis à ce titre de la continuité que, collectivement, nous avons su préserver, au service des habitants et des entreprises du territoire.

Malgré ces difficultés, des avancées significatives ont marqué l'élaboration du SCoT, laissant entrevoir sa finalisation à court terme.

Le syndicat mixte, au service de ses EPCI membres, se nourrit du partenariat qu'il tisse et anime, au service du développement du territoire. L'année 2020 a ainsi été marquée par le respect de l'objectif de paiement des projets fixés par la Région, Autorité de Gestion du programme LEADER. De la même façon, le Contrat Régional de Dynamisation et de Cohésion Territoriale, est mis en œuvre par le Pays, au service de nombreux porteurs de projets publics ou privés sur le territoire.

Ces deux piliers de la politique contractuelle dont le Pays est partie prenante sont appelés à être renouvelés en 2021. J'aurai ainsi à cœur de conduire, au nom de l'ensemble des maîtres d'ouvrage qui animent, autour du Pays, le développement durable et équilibré du territoire, les réflexions qui s'imposent. 2021 sera, je l'espère, l'année d'une politique contractuelle élargie et dynamisée.

Cette volonté, cette impulsion du Comité Syndical, sera exprimée par l'élaboration en 2021 du projet de territoire Isle en Périgord. Je sais pouvoir compter sur votre implication pour qu'ensemble, nous jetions les bases de la politique

partagée conduite à votre service par le Pays, gage de cohérence et d'efficacité.

Enfin, le Pays, c'est également un service direct rendu aux acteurs du territoire, à ses habitants et entreprises. Le présent rapport vous permettra de découvrir et, je l'espère, apprécier le service rendu :

- aux ménages bénéficiaires de l'OPAH-RR, dans le cadre de la réhabilitation de leur logement,
- aux entreprises dont le développement a été accompagné dans le cadre de l'OCMR, cette opération étant appelée à être adaptée et renouvelée en 2021,
- aux acteurs de l'agriculture et de l'alimentation locales de qualité qui, par leur engagement et leur savoir-faire, font du Projet Alimentaire Territorial une démarche particulièrement riche, dynamique ; celle-ci trouvera très prochainement un prolongement concret, au contact des citoyens.

Recevez mes plus cordiales salutations.



© Photo Nicolas Ravinaud


Le Président du Pays de l'Isle en Périgord,
Emmanuel LEGAY

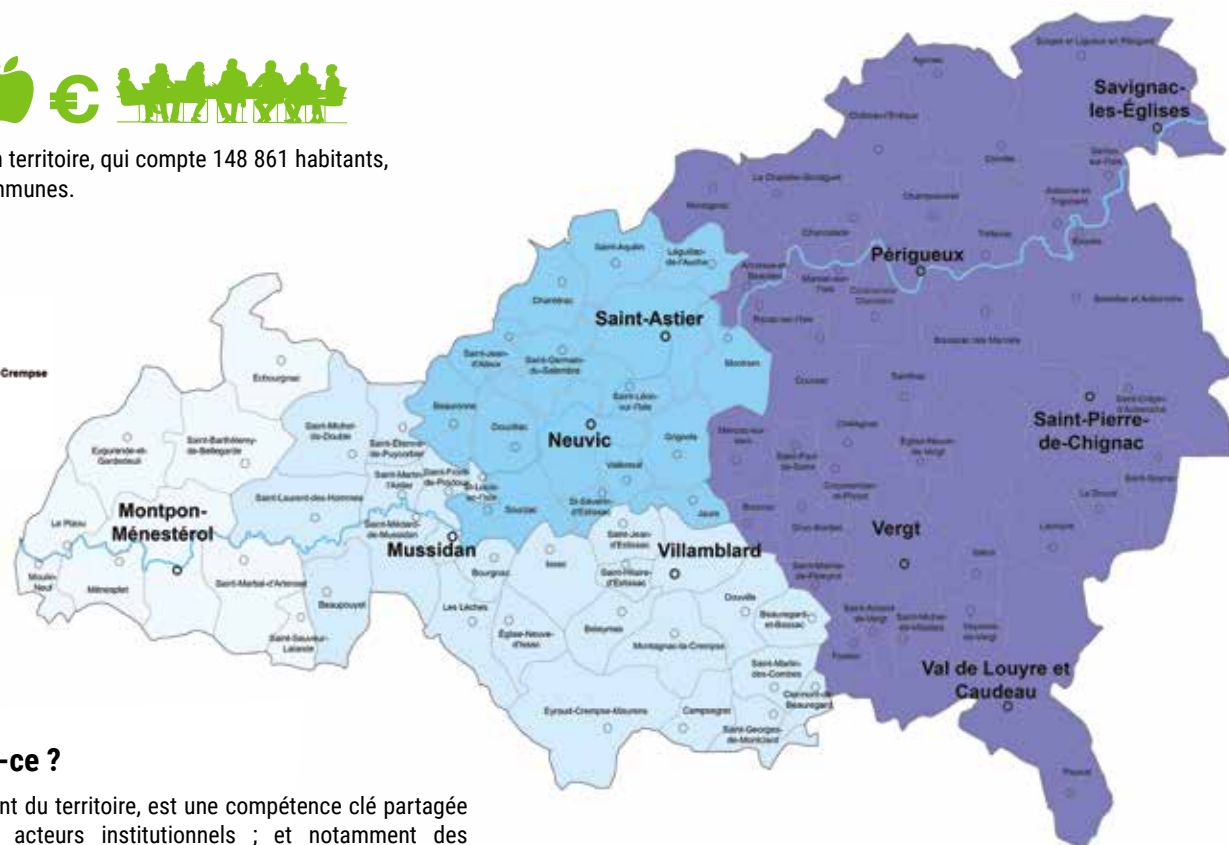




Le Pays est également un territoire, qui compte 148 861 habitants, 8 700 entreprises, 93 communes.

EPCI :

-  Communautés de communes Isle Double Landais
-  Communautés de communes Isle et Crempse en Périgord
-  Communauté de communes Isle Verrn Salembre
-  Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux



Un « Pays », qu'est-ce ?

Impulser le développement du territoire, est une compétence clé partagée par l'ensemble de ses acteurs institutionnels ; et notamment des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Cette préoccupation trouve un prolongement pertinent à une échelle territoriale plus vaste, celle du bassin de vie Isle en Périgord. Elle permet alors de mettre en perspective les problématiques de l'habitat, de la mobilité, de l'économie, ou encore de l'aménagement de l'espace de façon cohérente et performante.

Elle permet également une politique publique efficiente, portée :

- par la mutualisation de moyens, humains et financiers,
- par la mise en commun d'un haut niveau de compétence sur certains sujets.

Le Pays, acteurs de réseaux professionnels



Les principes de gouvernance

Le Comité Syndical est composé de 51 membres représentant ses 4 EPCI membres : la CAGP, la CCIVS, la CCICP et la CCIDL.

Chacune des réunions du Comité est en premier lieu le temps du débat, puis de la décision.

Quatre Vice-Présidents, attributaires d'une délégation de pouvoir, impulsent la politique menée autour de chacun de ses grands champs d'intervention :

- Jean-Paul Lotterie, Président de la CCIDL, 1er Vice-Président du Pays en charge de l'urbanisme,
 - Marie-Rose Veyssière, Présidente de la CCICP, Vice-Présidente en charge de l'habitat,
 - Nils Fouchier, Conseiller Communautaire de la CAGP, Vice-Président en charge des politiques contractuelles, Président du GAL Isle en Périgord,
 - Jacques Ranoux, 1er VP de la CCIVS, VP en charge de l'économie.
- Ils participent ainsi de la qualité des dossiers soumis à l'avis du Comité Syndical. Le Comité Syndical délègue également certaines compétences à un Bureau composé de 19 membres ; les réunions de cette instance sont habituellement préparatoires aux travaux du Comité Syndical.

Partenariat étroit avec...

La Région Nouvelle-Aquitaine

→ La Région contribue aux politiques de développement local au travers du Contrat de Dynamisation et de Cohésion Territoriale. Celles-ci sont empreintes de la feuille de route NeoTerra et du SRADDET.

← Le Pays anime ledit contrat en accompagnant les porteurs de projets – communes, établissements publics, associations ou autres – dans l'élaboration de leur dossier et l'instruction par la Région de leur demande de subvention.

La Région Nouvelle-Aquitaine, Autorité de Gestion du programme Leader

→ La Région est Autorité de Gestion du programme LEADER 2014-2020 et des programmes à venir : LEADER 2023-2027 et FEDER 2021-2027.

← Le Pays est animateur et gestionnaire du programme. A ce titre, il accompagne les porteurs de projets dans l'élaboration de leur demande de subvention et la composition administrative de leur dossier. Le Pays est la structure porteuse du GAL, instance stratégique clé du programme LEADER, porteuse des arbitrages prononcés quant aux projets (sélection et programmation des projets)

Le Conseil Départemental de la Dordogne

→ Le Département de la Dordogne est un acteur clé des dynamiques de développement territorial dans le respect d'un équilibre urbain-rural.

← Le Pays met en oeuvre une feuille de route partagée, définie chaque année.

Depuis sa création...

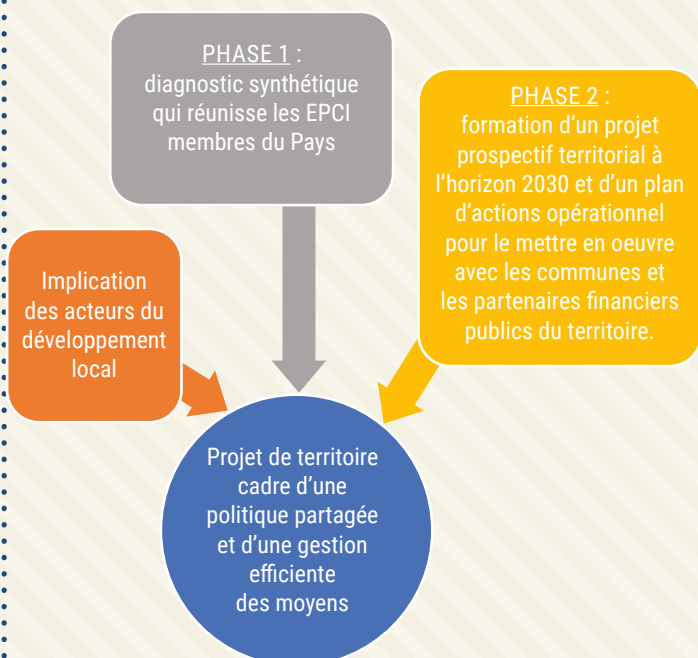
La création du syndicat mixte renvoie à l'idée d'un bassin de vie ; et donc, de façon intrinsèque, à la politique d'aménagement du territoire.

Le projet de territoire Isle en Périgord 2030

L'année 2021 sera l'année de la formalisation du Projet de Territoire, pivot des politiques partenariales et contractuelles infra et supra territoriales. Il s'inscrit ainsi aux limites des projets de territoire propres à chacun des EPCI et précise les liens qui maillent les relations partenariales autour du Pays.

Il permettra de construire un langage et un cadre d'action communs entre les élus du territoire.

Cette démarche repose sur l'implication de l'ensemble des « forces vives » du développement local. Qu'offre le territoire Isle en Périgord, qu'elles soient de statut public, associatif ou privé.



Le projet de territoire, une démarche innovante



La société SIX, gestionnaire de l'Observatoire National des Impacts Territoriaux de la Crise, accompagne la réflexion engagée par le Pays et propose l'analyse des moteurs de développement et de la circulation des revenus sur le territoire. La démarche est marquée par une opérationnalité forte autour :

- des propositions d'enjeux stratégiques et critiques,
 - un plan d'actions partagées réalisables à court, moyen et long terme,
 - des écosystèmes d'opérateurs engagés dans la mise en oeuvre du plan.
- Les acteurs du développement local sont conviés à prendre part à trois séminaires :

1. Printemps 2021, Idées reçues et enjeux
2. Été 2021, Les leviers de la dynamique de projets
3. Automne 2021, Les clés du passage à l'action

Le SCoT du Pays de l'Isle en Périgord

L'année 2020 a permis de mettre un terme à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs ; le projet de SCoT a été arrêté par le Comité Syndical réuni le 22 Mars 2021. Par cette décision, les élus affirmaient leurs souhaits :

- > d'un développement équilibré, juste, sur l'ensemble des franges du territoire, qu'elles soient urbaines ou rurales, autour d'une armature territoriale.
- > d'une politique d'accueil, en tout point du territoire
- > de réduire la consommation de l'espace, et donc d'en maîtriser l'artificialisation
- > d'un territoire de développement économique
- > de la préservation et la mise en valeur de la qualité paysagère du territoire, de ses équilibres écologiques



NEOTERRA

Par son engagement partenarial auprès de la Région, le Pays déclinera au titre du projet de territoire Isle en Périgord 2030, des futurs programmes européens et du contrat régional renouvelé, les 11 ambitions de la feuille de route NeoTerra consacrée à la transition écologique et énergétique.

L'expérience acquise en qualité de Territoire reconnu TEPCV sera ainsi mise à profit.



Appréhender la compétence Urbanisme n'est pas une chose aisée : elle renvoie à des dimensions complexes, et des documents cadres porteurs d'enjeux essentiels, perceptibles par chacun de nos concitoyens. Le cadre réglementaire, et notamment la loi Climat et Résilience qui entrera prochainement en vigueur, accentuera notamment la sensibilité autour des politiques d'aménagement du territoire. J'ai aussi à coeur de faire du SCoT un outil préservant les atouts du territoire et respectueux de ses capacités à se développer.

Jean-Paul Lotterie

1^{er} Vice Président en charge de l'urbanisme

Le contrat de Relance et de Transition Écologique Vallée de l'Isle et Ribéracois

Le syndicat mixte assiste en 2021 les 5 EPCI qui composent le périmètre du CRTE Vallée de l'Isle – Ribéracois (Isle Vern Salembre, Isle Double Landais, Isle et Crempse en Périgord, Périgord Ribéracois, Pays de Saint-Aulaye). A ce titre, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, le Pays coordonne les travaux préparatoires et prend une part active à la réalisation du diagnostic territorial.



Rénover l'habitat ancien, une cible stratégique

La rénovation de l'habitat existant permet de répondre à plusieurs enjeux :

- Amélioration des conditions de logement (amélioration du confort, adaptation à la perte d'autonomie, traitement des situations d'habitat insalubre)

- Lutte contre la précarité énergétique (travaux d'amélioration énergétique), et lutte contre le changement climatique

- Redynamisation et lutte contre l'urbanisation par la remise en fonction de logements vacants.

Sur le périmètre de compétence Habitat du Pays (Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais), on compte :

27 000 logements, dont 10 % sont vacants 74 % des résidences principales sont occupés par leur propriétaire, 23 % sont des logements locatifs.

Environ la moitié des logements sont de performance énergétique médiocre ou moyenne, justifiant des travaux d'amélioration énergétique. Le vieillissement de la population induit par ailleurs.

Les dispositifs et éléments distinctifs

Le Pays porte un programme d'accompagnement des propriétaires à la réalisation de travaux d'amélioration de l'Habitat. L'objectif est de faciliter l'accès des propriétaires ayant des revenus modestes aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Départemental.

Le programme actuellement en cours est une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH RR), débuté en octobre 2016 pour cinq ans. Elle concerne les communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais. Le secteur du Grand Périgoux est pour sa part couvert par un dispositif similaire, Amélia 2.



Nos habitants ont des besoins importants d'amélioration de leurs logements, tant pour des travaux d'adaptation leur permettant de rester à leur domicile, que pour les travaux énergétiques permettant de réduire le coût de leur chauffage et d'améliorer leur confort.

Ils rencontrent cependant des difficultés pour se repérer face à la multiplicité des propositions commerciales et à la complexité des aides financières.

Le Pays joue un rôle essentiel à leur côté pour les accompagner : conseils techniques sur la priorisation des travaux, conseils financiers pour être orienté entre les différents dispositifs d'aide, accompagnement administratif pour le dépôt des dossiers de demande de subvention.

Marie-Rose Veysière

vice-présidente en charge de l'habitat

Ils en parlent...

"J'ai contacté le Pays car nous n'avions plus les moyens de nous chauffer, et de gros problèmes d'humidité dans la maison, avec des moisissures un peu partout alors que mon mari a une maladie respiratoire. Le Pays nous a conseillé sur les travaux à réaliser, nous a aidés pour la demande de financement ANAH, et comme nous n'avions pas les moyens de payer ce qui devait rester à notre charge, le Pays a fait avec nous une demande de prêt social Procivis et une demande d'aide à la fondation Abbé Pierre. Aujourd'hui les travaux sont réalisés, notre chaudière fuel a été remplacée par une pompe à chaleur, nos fenêtres remplacées en double vitrage et une ventilation a été installée. Il y avait 24 000 € de travaux, et il nous restait 4000 € à notre charge, financés par le prêt que nous allons rembourser avec des mensualités de 42 € pendant 8 ans.

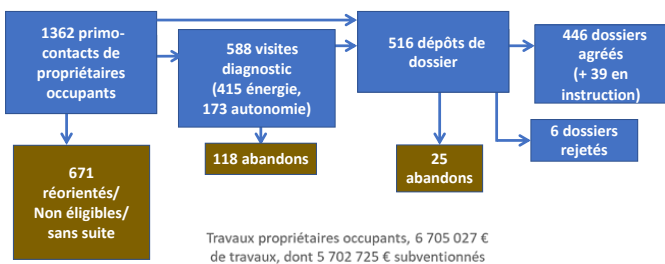
Notre maison est devenue confortable, les moisissures ont disparu et nous sommes ravis."

Marie de Montpon-Ménésterol,
accompagnée dans le cadre de l'OPAH-RR

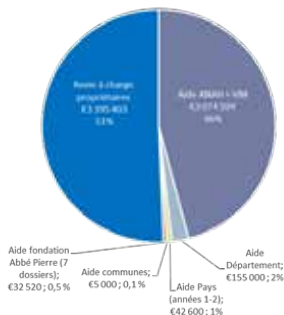
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR)

Propriétaires concernés : occupants (80 % des propriétaires du périmètre sont éligibles au vu de leurs ressources modestes) ou bailleurs.

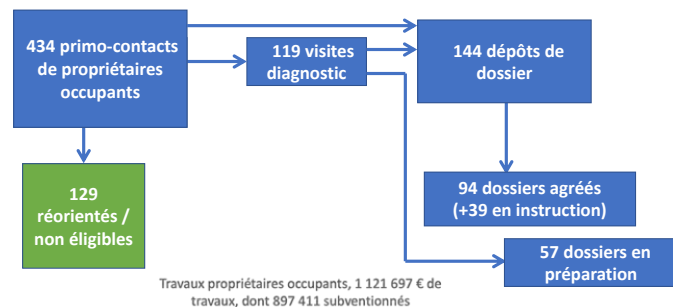
Bilan année 1-4 (1^{er} octobre 2016-31 septembre 2020)



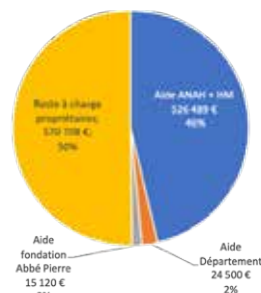
Travaux propriétaires occupants, 6 705 027 € de travaux, dont 5 702 725 € subventionnés



Zoom sur le bilan année 4 (1^{er} octobre 2019-31 septembre 2020)



Travaux propriétaires occupants, 1 121 697 € de travaux, dont 897 411 subventionnés



Renouvellement de l'OPAH

L'OPAH RR s'achève le 30 septembre 2021. Au vu du succès de l'opération, son renouvellement est en préparation pour cinq années supplémentaires. Celui-ci s'appuie sur une actualisation du diagnostic Habitat sur le périmètre de l'opération et sur le bilan de l'opération actuelle, conduisant au dimensionnement de l'opération, en concertation avec l'ANAH : définition des objectifs de l'opération (nombre de dossiers déposés par thématique), de l'ingénierie (moyens humains affectés et prestations) et des enveloppes financières (aide aux travaux et aide à l'ingénierie).

Le projet de nouvelle convention fera l'objet d'une validation en comité syndical du Pays, d'un avis de la DREAL, d'un avis de l'ANAH, et d'une validation en commission permanente du Département. L'objectif est d'enchaîner les deux opérations, il est toutefois possible, selon les délais de consultation, qu'il y ait une interruption avant la reprise.

Action Logement

Un nouveau dispositif de financement porté par Action Logement a vu le jour en 2020, permettant, sous conditions de ressources, de financer les travaux d'amélioration énergétique chez les salariés du privé ou des travaux d'adaptation chez les retraités du privé.

Ce financement étant mobilisable en complément de celui de l'ANAH, le Pays s'est mis en capacité d'accompagner les propriétaires sur ces dossiers, et a obtenu l'agrément d'assistant à maîtrise d'ouvrage d'Action logement en octobre 2020. Le dispositif a malheureusement connu une interruption brutale en décembre 2020, l'enveloppe financière ayant été intégralement consommée.

9 dossiers ont été déposés par le Pays dans ce cadre et font l'objet d'une attention particulière.

Plateformes de rénovation énergétique

L'organisation des structures chargées du renseignement-conseil aux particuliers en matière de rénovation énergétique évolue en 2020 : la Région a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des EPCI pour la mise en place de plateforme de rénovation énergétique, ayant vocation à remplacer les anciens Espace Info Energie. La plateforme de rénovation énergétique est aujourd'hui assurée de façon expérimentale à l'échelle du département par le CAUE et SOLIHA, l'ADIL étant le point d'entrée des contacts.

Petites Villes de Demain

Les communes de Mussidan et de Montpon-Ménestrol sont lauréates de l'appel à projet « petites villes de demain ».

Dans ce cadre, elles souhaitent développer une OPAH de Renouvellement Urbain, opération ANAH spécifique ciblant un secteur prioritaire de centre-ville, sur lequel une animation renforcée est mise en place.

Le périmètre de l'OPAH RR du Pays sera ainsi amené à évoluer en cours d'opération, les secteurs en OPAH RU relevant de l'animation par les communes.



À votre écoute : Marion Personne

Je suis au côté des propriétaires pour les aider à améliorer leur logement, en les conseillant sur un programme de travaux cohérent, en les aidant à s'orienter vers le dispositif financier le plus avantageux pour eux et, s'ils s'engagent dans une demande de subvention ANAH, en les accompagnant pour le montage du dossier de demande de financement.

Je suis présente en proximité, au travers des 5 permanences locales organisées chaque mois et des visites au domicile des propriétaires.



Développer notre territoire, c'est avant tout permettre à des gens d'y vivre confortablement, d'y travailler ; cela implique donc d'agir en faveur de son économie.

Le Pays joue à cet effet un rôle tout à fait utile auprès des commerçants et entrepreneurs du territoire, en étroite relation avec les EPCI, dépositaires de la compétence de développement économique.

Nous nous efforçons collectivement de développer nos actions à ce sujet, et d'accentuer la pertinence de nos actions.

Dynacom, qui sera prochainement mis en œuvre en est un excellent exemple.

Jacques Ranoux

Vice-Président en charge de l'économie

L'économie, dimension clé du SCoT

L'économie est au cœur de l'attractivité et du développement du territoire. Le SCoT du Pays Isle en Périgord porte une démarche volontaire et ambitieuse de développement économique en considérant les atouts du territoire, ses potentialités et capacités de développement.

Le Pays en chiffres

10 733 établissements dans les secteurs : commerce et services / industrie / construction

40% des emplois de la Dordogne 56 251 actifs occupés

14% de chômage

Un nouveau dispositif d'aide est en projet, l'Action Collective de Proximité

L'objectif est de développer et soutenir le commerce et l'artisanat du territoire
> **A suivre > mise en place prévue en 2022**

Dans le cadre du Contrat régional de Dynamisation et de Cohésion, le Pays est désigné maître d'ouvrage pour porter un dispositif cadre en lien avec le parcours résidentiel des entreprises :

le schéma d'accueil des activités économiques.

Cette action permettra d'engager une dynamique collective reposant sur une analyse fine de l'écosystème économique local et une connaissance du parcours des entreprises sur le Pays.

Le territoire n'échappe pas à la crise économique induite par la situation sanitaire posée par la COVID-19.

Le Pays a ainsi candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt régional « Ingénierie Territoriale 3R :

Rebond, Résilience, Relance ».

Les résultats sont attendus avant l'été 2021 et permettraient une action particulièrement efficace au contact direct des entreprises du territoire.

Les aides directes aux artisans et commerçants

En 2017, le Pays a été lauréat de l'appel à projet FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) initié par l'État. Ce dispositif permet de déployer un ensemble d'actions, dont la principale a été l'Opération Collective en Milieu Rural permettant d'accompagner les projets d'investissements des TPE du territoire au travers de subventions.

L'OCMR a ainsi permis d'aider le développement de 119 entreprises sur tout le territoire et s'est achevée au 1er trimestre 2021.

Ce sont ainsi plus de 600 000€ d'aides publiques (Etat, Région, Département, EPCI), qui ont été allouées à ces entreprises.

3 principaux secteurs aidés :

- les cafés et restaurants,
- L'alimentaire,
- La beauté et le bien-être.

3 millions d'euros ont été investis par ces entreprises, dont 90% à l'échelon local.



© Photo Jonathan Barbot

Bilan de l'OCMR

Le Pays est une structure dédiée à l'animation de partenariats, savoir-faire déterminant pour mobiliser l'ensemble des vecteurs utiles au développement économique et à la dynamisation commerciale.

Aussi, au travers des différents dispositifs portés, le Pays agit de concert avec de multiples partenaires.

Il s'agit de partenaires institutionnels, tels que les services des EPCI, de la Région, du Département, de partenaires de structures vouées à l'accompagnement des entreprises, comme la CCI et la CMA Dordogne, ou encore la Maison de l'emploi du Grand Périgueux.



Ils en parlent...

NUMÉRIQUE ET DYNAMIQUE COMMERCIALE

"Le Pays m'a accompagnée pour créer le profil Google My Business de mon institut.

Cela a permis à mon entreprise d'être visible sur internet. J'ai ainsi indiqué l'adresse de mon institut, le numéro de téléphone, les horaires d'ouverture et j'ai même pu ajouter une photo de ma vitrine et des produits que je vends.

Il me semblait important d'avoir un profil Google My Business car aujourd'hui tout le monde a le réflexe d'aller sur internet pour trouver des informations sur son commerce de proximité, c'est donc un outil indispensable et surtout c'est gratuit et très simple d'utilisation !"

Sandrine, Esthéticienne

119 entreprises accompagnées



LA COMMISSION ÉCONOMIE

Mise en place en décembre 2020, la Commission Économie a pour principales fonctions :

- D'orienter sur les sujets économiques décrits ci-dessus ;
- De suivre les dispositifs en cours ;
- D'orienter le travail, de pré-arbitrer pour qualifier les décisions du comité syndical.

Elle se réunit mensuellement sous la présidence de J. Ranoux, Vice-Président, et est composée de deux élus par EPCI.

Trois secteurs représentent 60% des entreprises aidées (Alimentaire / Beauté, bien-être / Cafés, restaurants)



5 375€

C'est l'aide moyenne accordée par entreprise.

602 000€ versés par l'ensemble des financeurs du dispositif

3M€

C'est le montant total investi par les 112 entreprises subventionnées.

1€ → 5€

L'effet de levier escompté a bien eu lieu. Il est important puisque 1 € de subvention publique versée engendre en contrepartie 5 € d'investissement des porteurs de projets.



À votre écoute : Audrey Hourticq

Mes missions s'inscrivent sous un angle à la fois stratégique et opérationnel : je suis ainsi à votre écoute pour engager toute réflexion sur l'économie, l'emploi et la formation et accompagner les entreprises du territoire.

La politique régionale de développement

La politique régionale de développement territorial couvre, par ses 51 contrats, l'intégralité du territoire régional.

Le Conseil Régional mobilise à ce titre 210 M€ pour accompagner les projets, assortis de 7,2 M€ d'aide à l'ingénierie.

Le Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord est animateur du Contrat de Dynamisation et de Cohésion Territoriale pour la période 2018-2021.

Cette feuille de route partagée est fondée sur un diagnostic territorial laissant apparaître les fragilités et les atouts du territoire Isle en Périgord :

Une économie reposant sur trois ressorts : public-retraité-productif

- Un territoire bien positionné mais mal relié et des mobilités sous-développées

- Une attractivité démographique contrastée

- Une agglomération influente, un bassin industriel historique faisant face aux mutations économiques et de potentiels multiples sur l'ensemble du Pays

- Certains éléments du cadre de vie (disparition de services, couverture téléphonique et numérique...) qui menacent l'attractivité et l'économie.

Dans le cadre du contrat de dynamisation, le Pays accompagne et oriente les acteurs du développement territorial, notamment les EPCI et les communes, principaux maîtres d'ouvrage, dans la mobilisation du dispositif régional d'aide financière.



© Photo Nicolas Ravinaud

L'enjeu des politiques contractuelles menées par le Pays relève de relations étroites avec notre partenaire n°1, la Région.

Cette contractualisation permet la structuration des projets ainsi que l'ouverture à des sources de financements européens.

Aujourd'hui, les contrats en cours vont être renouvelés. De nouvelles perspectives de développement s'ouvriront à cette occasion pour le territoire : ses collectivités territoriales, ses habitants, ses associations et entreprises, ...

Nils Fouchier

Vice-Président en charge des politiques contractuelles

Politique régionale de développement / Contrat à venir

L'année 2021 signera la fin de l'actuel contrat qui lie le territoire à la Région ; et ainsi le renouvellement de celui-ci pour une nouvelle période de 3 ans.

Le futur Contrat Régional 2022-2025 mettra en perspective les ambitions partagées des acteurs du développement territorial ; et notamment :

Le projet de territoire Isle en Périgord

Les projets de territoire des EPCI et des communes

La politique d'aménagement du territoire incarnée par : le SRADDET, le SCot Isle en Périgord

La feuille de route NeoTerra, support de la dynamique de transition écologique régionale

La préparation de ce futur contrat, dispositif clé du financement par la Région des politiques de développement territorial, sera animée par le Pays et la Région au cours du second semestre 2021 et mobilisera les principaux porteurs de projets.

Politique régionale européenne de développement

La Région Nouvelle-Aquitaine assure la gestion de plusieurs programmes européens sur la période 2014-2020. Ce sont ainsi 2.5 milliards d'euros de fonds européens qui sont distribués afin de soutenir des projets.

Tour d'horizon des fonds permettant de corriger les déséquilibres entre les territoires régionaux

- **Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** > finance l'innovation, la compétitivité des entreprises, la protection de l'environnement et du patrimoine, le développement du numérique, ...

- **Fonds Social Européen (FSE)** > intervient pour augmenter les compétences et les savoir-faire grâce à un meilleur accès des demandeurs d'emploi à une qualification.

Autre dispositif > le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Il intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

>> Le Pays de l'Isle en Périgord a été retenu en 2014 par la Région pour mettre en place sur son territoire, le programme LEADER issu du FEADER.

LEADER 2014-2020 / qu'est-ce que LEADER ?

LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale ». C'est un programme européen qui vise à soutenir financièrement des projets qui répondent à la stratégie de développement définie par le Pays de l'Isle en Périgord.



LEADER en quelques chiffres

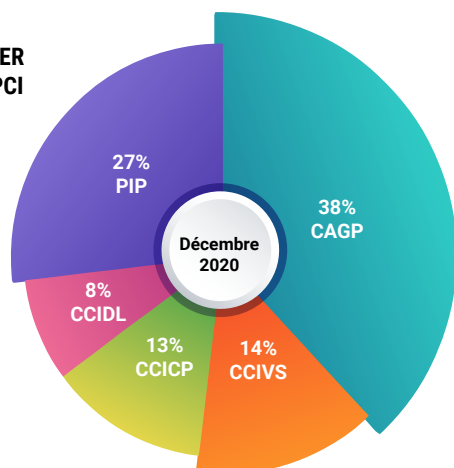
Enveloppe du programme = retombées pour le territoire = 1 691 410 €

80 projets publics et privés sélectionnés

30 membres publics et privés regroupés au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL) et consultés pour développer le programme.

15 projets inscrits sur liste d'attente en vue d'être soutenus dans le cadre des deux années de transition accordées par l'Union Européenne.

Répartition de l'enveloppe LEADER par territoire d'EPCI



L'instruction d'un dossier

1 Sélection du projet en Comité de Programmation Leader

2 Demande d'aide

Instruction des pièces justificatives du dossier de demande de subvention par le Pays et la Région

3 Programmation du projet en Comité de Programmation LEADER

4 Convention entre le porteur de projet, le Pays et la Région

5 Réalisation du projet

Instruction des pièces justificatives du dossier de demande de paiement par le Pays et la Région

6 Versement de la subvention



EXEMPLE DE PROJET SOUTENUS Création d'une halle

Le programme LEADER 2014-2020 du GAL Isle en Périgord

1 Mettre en valeur les centres-bourgs

Rénover les façades

Réaménager les espaces publics

Réinvestir la nature en ville

2 La transition énergétique : réduire l'empreinte carbone des déplacements

Utiliser davantage le train

Développer les mobilités douces : vélo, covoiturage

3 Découvrir les richesses du Pays

Dynamiser la vie locale

Valoriser les patrimoines

Faire de l'alimentation un art de vivre

4 Préserver les services du quotidien

Maintenir l'offre de soins

Valoriser les métiers manuels

Soutenir les actions en faveur du numérique

L'enveloppe LEADER du programme actuel est engagée à hauteur de 100 %.



EXEMPLE DE PROJET SOUTENUS Véloroute Voie Verte

A suivre / les programmes européens 2021-2027

De nouvelles modalités et possibilités de financement européen s'ouvrent aux porteurs de projets du Pays.

En effet, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite confier aux territoires de contractualisation, la gestion des fonds FEADER (Leader) et FEDER.

Les acteurs du territoire, publics et privés, ruraux et urbains, pourront accéder via l'accompagnement du Pays, à deux types de fonds européens issus des programmes (FEADER-Leader 2023-2027 et FEDER 2021-2027).

Les conditions de mise en œuvre des dispositifs ainsi que les enveloppes seront connues en 2022.

À votre écoute : Sarah Giedelmann

L'accès aux fonds européens est, d'une manière générale, complexe. Mon rôle est d'accompagner les porteurs de projets tout au long de la procédure administrative afin de faciliter l'obtention puis le versement de la subvention LEADER.

Par ailleurs, j'anime le programme et met en place de la stratégie en lien avec les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) lors des Comités de Programmation LEADER.



Les enjeux d'une alimentation locale de qualité - une opportunité pour le territoire

Pourquoi un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ?

La nécessité de conforter la place de l'agriculture et de l'économie locale sur le territoire du Pays de l'Isle en Périgord est rapidement apparue comme un enjeu essentiel au fil des études prospectives du SCoT. Le Projet Alimentaire Territorial propose ainsi une approche globale.

Pourquoi le mettre en œuvre ?

D'un point de vue opérationnel, les élus ont décidé d'orienter le PAT du Pays autour d'une problématique : favoriser les produits locaux en circuits courts pour les particuliers et pour la restauration collective.



Une démarche concertée

Le PAT se construit autour selon deux phases : un diagnostic et un plan d'action.

Elles sont travaillées de façon concertée avec les partenaires qualifiés : la chambre d'agriculture, Agrobio Périgord, Manger Bio Périgord... nos partenaires associatifs : Terre de liens, IsleCo, Le Cabas, Collectif zéro déchets, Collectif les Pieds dans le Plat... et les partenaires institutionnels : les EPCI, les communes, la Région Nouvelle Aquitaine, le Lycée agricole, l'IUT de Périgueux...



Ils en parlent...

"Les échanges au sein des différents groupes de travail étaient riches et animés, des questions de fond ont pu être abordées et ce, à différentes échelles et grâce à la diversité et à l'engagement des participants.

Cela avait beaucoup de sens d'être associés à la démarche dès le début. Au-delà de la mise en réseau, ce sont de vraies pistes de réflexion et de travail en partenariat qui ont émergé. Il est souhaitable pour la suite du PAT de pouvoir réitérer l'expérience au fur et à mesure du projet, afin que ces idées ne restent pas au stade de paroles mais que chacun des acteurs soit impliqué aussi dans les phases plus opérationnelles."

Chrysis
chargée de projet au sein de l'association Le Cabas

Synthèse du diagnostic

Le diagnostic a été finalisé en février 2020. 5 enjeux cadres ont été identifiés à l'issue du diagnostic agricole et alimentaire :

- le foncier : Préserver, récupérer les terres agricoles et réussir l'installation des producteurs
- la production : Adapter la production agricole et alimentaire pour répondre aux nouvelles demandes sociétales de « produits locaux de qualité »
- la logistique : Rendre accessibles les produits d'un point de vue pratique.
- la justice sociale : Rendre accessibles à tous les produits locaux de qualité
- la sensibilisation : Changer les pratiques alimentaires



Labellisation PAT

Le Projet Alimentaire Territorial du Pays est lauréat de l'Appel à Projets national. Cette reconnaissance donnera lieu à très court terme à l'obtention du label Projet Alimentaire Territorial.

2021, place à l'action

Nous ouvrons à présent la seconde étape du projet ; elle permettra, collectivement, d'élaborer le plan d'actions grâce à la mise en place de groupes de travail experts impliqués dans l'étude de chacun des enjeux cadres identifiés.

Les propositions clés

- Construction d'une stratégie de communication et de concertation grand public
- Formation en restauration collective sur la valorisation des produits bio, locaux dont les céréales et les légumineuses et l'élaboration et la confection de menus sans viande (intervention conjointe cuisinier-diététicien), le gaspillage alimentaire.
- Mise en place de lieux dédiés (sur le territoire et en ligne) permettant de recenser les initiatives liées au PAT, propositions d'aides pédagogiques, construction, formation, mise en place.



© Photo Nicolas Ravinaud

Parmi les projets que porte le Pays, le PAT occupe une place singulière parce qu'il touche chacun d'entre nous : écoliers, actifs, publics en situation de précarité, ... Il revêt une dimension sociétale.

Je suis ainsi déterminé à promouvoir de façon durable une agriculture et une alimentation locales de qualité, accessibles à tous. Les futures réalisations du Pays seront, je l'espère, à la hauteur de votre ambition collective à ce sujet.

Emmanuel Legay

Président du Pays et du Comité de Gouvernance du PAT

Formation des cuisiniers

Deux formations sur la valorisation des produits bio, locaux dont les céréales et les légumineuses se sont déroulées à Ménesplet et à Vergt.

Ces formations étaient animées par le Collectif Les Pieds Dans le Plat pour la pratique et Agrobio Périgord pour la partie théorique sur la loi EGAlim, elles ont permis à 19 cuisiniers et cuisinières de se former.



Ils en parlent...

"Formation complète avec de la pratique, le contenu était adapté. J'ai pu refaire des recettes que l'on avait réalisé en formation..

Ce qui est important dans les formations c'est le concret et les échanges entre les participants.

On a découvert des produits, on les a travaillés, c'était exactement le format de cette formation.

Pour la suite, je suis à la recherche d'une formation pour la réalisation de menu sans viande."

Virginie cuisinière à Annesse et Beaulieu



AGROBIO PÉRIGORD
Les Agriculteurs BIO de Dordogne



À votre écoute : Sabrina Chadelat

Le Projet Alimentaire Territorial du Pays de l'Isle en Périgord est l'occasion d'un partage de reconnaissance sur l'agriculture locale. Il permettra de répondre de façon durable à une attente forte de chacun d'entre nous quant à une production et une alimentation durable de qualité. J'aurai à cœur d'échanger avec vous à ce sujet et vous accompagner dans le montage de vos projets se rapportant aux circuits courts.

TEMPS FORTS 2020

- 1 La mise en œuvre aboutie de l'OCMR permettant le développement et l'installation
- 2 Une phase de diagnostic du PAT qui jette les bases d'un développement durable
- 3 L'arrêt du projet de SCoT, avant enquête publique
- 4 Des porteurs de projets respectueux de leur engagement permettant au Pays de prétendre à une dotation complémentaire au titre du programme LEADER

TEMPS FORTS PRÉVUS EN 2021

- 1 Un projet de territoire Isle en Périgord 2030 co-construit avec les communes et EPCI qui offre de nouvelles perspectives
- 2 La poursuite, dans le cadre de l'ACP et Dynacom, des actions engagées au service de l'économie locale
- 3 Le Pays, candidat aux programmes LEADER 2023-2027 et FEDER 2021-2027
Un axe de partenariat renouvelé avec la Région et le Département
- 4 Un PAT finalisé, à faire connaître au grand public, qui fixe un cadre aux premiers projets concrets

L'ÉQUIPE DU PAYS

Patrick
Sauvinet,
Directeur



Hélène
Leynaert,
Assistante
de direction



Marion Personne,
Chargée de
mission Habitat



Véronique Soppelsa,
Assistante de
gestion Habitat



Audrey Hourticq,
Cheffe de projet Économie,
Emploi, Formation



Sarah Giedelmann,
Chargée de mission
LEADER - Fonds
européens



Sabrina Chadelat,
Chargée de mission
Projet Alimentaire
Territorial





🏠 98b Avenue du Général de Gaulle
24 660 Coulounieix-Chamiers

☎ 05 53 35 13 53

✉ contact@pays-isle-perigord.com

🌐 pays-isle-perigord.com

